

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue à huis clos le mardi 12 janvier 2021 au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19 h 30 sont présents les conseillers (ères) :

Solange Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Christian Thériault
Annie Bois

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-01

Il est proposé par Christian Thériault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès verbal de la réunion ordinaire du 7 décembre 2020 et du procès verbal de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2020
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 82-2021
Règlement établissant un programme d'aide pour le remboursement de l'achat de matériel scolaire
 - 5.2 État des taxes municipales impayées
 - 5.3 Nomination du pro-maire pour l'année 2021
 - 5.4 Responsables des comités/dossiers pour l'année 2021
 - 5.5 Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada (EÉC 2021)
 - 5.6 Rémunération des pompiers pour 2021
 - 5.7 Coût de la licence pour l'enregistrement des chiens
 - 5.8 Plan d'optimisation, relance et maintien des services - Transport adapté L'Islet-Sud
 - 5.9 Église – Rapport de visite pour la réfection de la toiture
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

2021-01-02

Il est proposé par Solange Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 7 décembre 2020.

**ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2020**

2021-01-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Christian Thériault et résolu unaniment d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2020.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 172 496,68 \$ réparties comme suit : taxes municipales 6 971,87 \$; permis 20,00 \$; prise en charge du réseau routier 143 327,00 \$; redevances matières résiduelles 3 540,57 \$; aide financière covid-19 12 427,00 \$; redevances carrières/sablières 4 635,34 \$; remboursement 50 % facture manteaux pompiers 1 574,90 \$. Le solde à la caisse populaire est de 288 952,11 \$

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 décembre 2020

Solde au relevé de compte en date du 31 décembre 2020	297 396,90 \$
Plus dépôt en circulation	490,61 \$
Moins chèques en circulation	10 730,91 \$
Erreur institution financière : dépôt direct covid-19	-12 427,00 \$
Total	274 729,60 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	274 850,43 \$
Frais de banque / frais spc	15,00 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	21,34 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-120,83 \$
Solde au grand-livre après ajustements	274 729,60 \$

2021-01-04

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Solange Pelletier et résolu unaniment d'accepter la conciliation bancaire du 31 décembre 2020.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 8 389,84 \$ Comptes payés : 9 661,32 \$
Remises gouvernementales : 5 981,73 \$

2021-01-05

Il est proposé par Solange Pelletier, appuyé par Christian Thériault et résolu unaniment que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 12 janvier 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 38 356,53 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 12 janvier 2021

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DEBATS

5.1 ADOPTION DU REGLEMENT 82-2021

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR LE REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE

ATTENDU QUE le Conseil souhaite agir pour assurer la vitalité économique de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil désire soutenir financièrement les parents d'enfants mineurs résidant sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil considère que la mise en place d'un programme d'aide à l'acquisition de matériel scolaire constitue une façon concrète d'atteindre cet objectif ;

ATTENDU QUE l'article 92, alinéa 3 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la municipalité de mettre en place un programme d'aide dans ses champs de compétences ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 7 décembre 2020 ;

**RÈGLEMENT
NO. 82-2021
2021-01-06**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Thériault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté et décrète ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement on entend par :

Matériel scolaire : Le matériel normalement utilisé par les élèves à l'école. Il comprend notamment et de manière non limitatives les livres, cahiers, cartables, duo-tangs, la papeterie, les crayons, stylos, surligneurs, gommes à effacer, calculatrices, colles, aiguisoirs, brocheuses, sacs à dos, étuis à crayons, etc.

Le matériel scolaire peut avoir été acheté neuf ou usagé.
Sont exclus les appareils électroniques tels que les tablettes, ordinateurs portables, cellulaires et montres intelligentes.

Commerce local : Un commerce ayant une place d'affaire sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité ou dans une municipalité située dans un rayon de 50 kilomètres.

Année scolaire : Une année scolaire est considérée comme débutant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet suivant.

2. PROGRAMME D'AIDE

La Municipalité de Sainte-Félicité adopte un programme en vertu duquel elle accorde une aide aux personnes admissibles pour l'acquisition de matériel scolaire aux conditions prévues au présent règlement.

3. PERSONNES ADMISSIBLES

Une personne est admissible au programme d'aide si, au moment du dépôt de sa demande, elle remplit les exigences suivantes :

1. être résidant (e) de la Municipalité de Sainte-Félicité;
2. être titulaire de l'autorité parentale ou tuteur d'un (e) enfant âgé de moins de 18 ans;
3. que l'enfant pour qui l'aide est demandée soit inscrit (e) à une école primaire ou secondaire reconnue par le gouvernement du Québec.

Une seule demande d'aide peut être faite par enfant. En cas de mésentente entre les parents d'un enfant, la première demande reçue sera la seule traitée.

4. MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide pour le remboursement de l'achat de matériel scolaire équivaut à 100 % du coût d'acquisition du matériel scolaire, avant taxes, pour un maximum de 100 \$ par enfant par année scolaire.

5. DEMANDE D'AIDE

La demande d'aide pour le remboursement d'achat de matériel scolaire doit se faire par écrit en remplissant le formulaire fourni par la Municipalité prévu à cet effet.

Les documents suivants sont requis aux fins du traitement de la demande et doivent être joints au formulaire :

1. Une copie d'une ou plusieurs factures pour l'achat de matériel scolaire provenant d'un ou plusieurs commerces local et datées à l'intérieur de la période de l'année scolaire pour laquelle le remboursement est demandé;
2. une copie d'une preuve de résidence valide de la personne admissible sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité;
3. une copie de l'un ou l'autre des documents suivants au nom de l'enfant pour qui le matériel scolaire sera utilisé, certificat ou acte de naissance ou carte d'assurance maladie;
4. une preuve de fréquentation scolaire de l'enfant par exemple une lettre de l'école, un horaire, une carte étudiante, etc.;
5. si la personne qui fait la demande n'est pas le parent de l'enfant, un document attestant du fait qu'elle exerce l'autorité parentale ou la charge de tuteur (trice) de celui-ci.

La demande doit être reçue par la Municipalité à l'intérieur de la période de l'année scolaire pour laquelle le remboursement est demandé.

La demande ainsi que la copie des factures peuvent être déposées au bureau municipal situé au 5 route de l'Église Nord, à Sainte-Félicité ou encore envoyée par courriel à l'adresse mun.ste-felicite@globetrotter.net

6. VERSEMENT DE L'AIDE

Si la demande d'aide est complète et conforme, la Municipalité de Sainte-Félicité verse le montant de l'aide dans un délai de 90 jours suivant le moment où la demande d'aide

est accordée. Le montant est versé par chèque au nom du parent ou de la personne exerçant l'autorité parentale ou la charge de tuteur qui a fait la demande.

7. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme d'aide se termine à la première des échéances suivantes :

1. le 31 juillet ; ou
2. pour l'année scolaire 2020-2021, au moment où le montant total de l'aide versée atteint la somme de 100 \$.

8. FAUSSE INFORMATION

Il est interdit de donner une fausse information dans le but d'obtenir une aide.

9. INFRACTION ET PEINE

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction. Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction est passible d'une amende minimale de 200 \$ et d'une amende maximale de 500 \$ en cas de récidive.

Adopté à Sainte-Félicité, le 12 janvier 2021

Alphé St-Pierre, maire

Julie Bélanger, secrétaire-trésorière

5.2 ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Approbation de l'état des taxes municipales impayées

- 2021-01-07 Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des taxes municipales impayées. Le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal.
- 2021-01-08 Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'expédier un avis par lettre recommandée aux contribuables pour les taxes impayées de l'année 2019 leur demandant de prendre arrangement, ou de régler le solde impayé des taxes plus intérêts avant le 31 janvier 2021, à défaut de quoi, il y aura transmission de l'extrait de l'état à la MRC pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

5.3 NOMINATION DU PRO-MAIRE POUR L'ANNÉE 2021

- 2021-01-09 Il est proposé par Christian Thériault, appuyé par Solange Pelletier et résolu unanimement :

Que Yves Pelletier soit nommé pro-maire.

La fonction du pro-maire est d'agir, en cas d'absence ou d'incapacité du maire dans l'accomplissement de ses fonctions.

Suppléant du maire pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet

Que Yves Pelletier, pro-maire, soit nommé pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet en cas d'incapacité du maire.

Suppléant au suppléant du maire pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet

2021-01-10

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Christian Thériault et résolu unanimement :

Que Guy Pellerin soit nommé pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet en cas d'incapacité du maire et du pro-maire.

5.4 RESPONSABLES DES COMITÉS/DOSSIERS POUR L'ANNÉE 2021

Loisirs : Solange Pelletier/ Alphé St-Pierre

Voirie : Yves Pelletier / Christian Thériault / Alphé St-Pierre

Service incendie : Christian Thériault / Alphé St-Pierre

Transport Adapté : Guy Pellerin / Guylaine Chouinard / Alphé St-Pierre

École Ste-Félicité : Yves Pelletier / Alphé St-Pierre

Ruralité/Politique famille : Annie Bois /Alphé St-Pierre

Égouts : Yves Pelletier / Guy Pellerin / Christian Thériault / Alphé St-Pierre

Zonage : Guy Pellerin / Alphé St-Pierre

Carrière/sablière : Guy Pellerin / Christian Thériault / Yves Pelletier / Alphé St-Pierre

Développement économique : Tous les membres du conseil

Chemin de St-Rémi : Yves Pelletier / Guylaine Chouinard / Alphé St-Pierre

Église : Tous les membres du conseil

75^e : Tous les membres du conseil

Embellissement : Solange Pelletier / Alphé St-Pierre

Forêt de Blanche-Neige/Sentier 7 nains : Tous les membres du conseil

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOIS D'ETE CANADA (EEC 2021)

2021-01-11

Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Solange Pelletier et résolu unanimement d'autoriser une demande d'aide financière pour deux emplois d'été pour le terrain de jeux dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021. Il est de même résolu d'autoriser Julie Bélanger, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Félicité, tout document relatif à la demande d'aide financière du programme Emplois d'été Canada 2021.

5.6 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR 2021

2021-01-12

Il est proposé par Solange Pelletier, appuyé par Christian Thériault et résolu unanimement d'accepter une augmentation de la rémunération des pompiers de l'ordre de 0,4 %, effectif au 1^{er} janvier 2021.

5.7 COÛT POUR LA LICENCE POUR L'ENREGISTREMENT DES CHIENS

2021-01-13

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que soit fixé à 15 \$ le coût annuel par chien pour la médaille lors de l'enregistrement des

chiens. Que pour le remplacement d'une médaille perdue ou endommagée, le gardien de l'animal peut s'en procurer une autre gratuitement.

5.8 PLAN D'OPTIMISATION, RELANCE ET MAINTIEN DES SERVICES – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF L'ISLET-SUD

2021-01-14

Il est proposé par Christian Thériault, appuyé par Solange Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité accepte le Plan d'optimisation, de relance et de maintien des services, adopté par le Transport Adapté et Collectif L'Islet-Sud le 9 décembre 2020.

5.9 ÉGLISE – RAPPORT DE VISITE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE

Une rencontre de travail aura lieu pour les membres du conseil pour étudier le rapport de visite pour la réfection de la toiture de l'église, date à déterminer.

6. CORRESPONDANCE

2021-01-15

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 01-2021 en date du 12 janvier 2021.

École secondaire La Rencontre - Demande de contribution album des finissants

2021-01-16

Il est proposé par Solange Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 50 \$ à l'École secondaire La Rencontre pour l'album des finissants 2020-2021.

7. VARIA

7.1 Aide financière covid-19

On propose d'utiliser une partie de l'aide financière covid-19 reçue par le MAMH pour faire l'achat de tablettes pour les membres du conseil pour pallier les exigences reliées à la pandémie (formation, réunions virtuelles, etc). L'offre est rejetée par les membres du conseil.

7.2 Pompiers

On mentionne que quelques candidats sont intéressés à se joindre à l'équipe actuelle de pompiers. Une rencontre informelle aura lieu avec les candidats afin de les renseigner sur les exigences, la formation, les responsabilités, les tâches, etc.

7.3 Patinoire

On mentionne que la patinoire est fonctionnelle tout en respect des règles et des exigences imposées par le gouvernement et la Santé publique en lien avec la pandémie de la covid-19.

7.4 Programme vitalisation

On mentionne que la municipalité pourra présenter des projets d'aide financière au niveau du programme de vitalisation des régions. La première date de tombée des projets est repoussée au 15 avril prochain au lieu du 15 mars.

7.5 Génératrice

On mentionne que la génératrice devra être déplacée en raison du risque de chutes de neige venant de la toiture du garage municipal.

7.6 Heures déneigement

Après interrogation d'un élu, on confirme que les heures de déneigement payées à l'employé municipal sont bien les heures travaillées et non selon les heures du moteur du tracteur.

7.7 Hangar et achat d'un camion

Un élu propose l'idée de construction d'un hangar, par exemple pour loger la génératrice, ainsi que l'idée d'achat d'un camion pour les besoins journaliers de la municipalité. À rediscuter.

7.8 Compensation perte de revenus

On s'interroge sur la possibilité de compenser la perte de revenus occasionnée par la fermeture de la salle communautaire en cette période de pandémie de la covid-19.

7.9 Texte de Noël

Un texte devrait paraître dans le journal communautaire L'Écho d'en Haut de février sur l'activité de remise de cadeaux aux bébés et aux enfants du primaire, ainsi que des cartes pour les aînés pour Noël distribué le samedi 19 décembre dernier par les pompiers de Sainte-Félicité dans le respect des règles et des exigences imposées par le gouvernement et la Santé publique en lien avec la pandémie de la covid-19.

7.10 Adjointe

On mentionne qu'une rencontre aura lieu ce mercredi 13 janvier entre les maires et les directions générales des municipalités de Sainte-Félicité et de Saint-Omer pour étudier les candidatures reçues pour le poste d'adjointe.

7.11 Moniteur de terrain de jeux

Comme par les années passées, l'offre d'emploi pour les moniteurs de terrain de jeux sera publiée par le biais d'un feuillet postal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion se tenant à huis clos, les gens sont invités à envoyer par écrit leurs questions en lien avec l'ordre du jour. Aucune question n'a été adressée au conseil par courriel.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Christian Thériault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h37.

2021-01-17

Maire

Secrétaire-trésorière